

Addenda et errata au tome LXXXIII

Citer ce document / Cite this document :

Addenda et errata au tome LXXXIII. In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 1-3;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35403

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ADDENDA ET ERRATA AU TOME LXXXIII

Séance du 26 nivôse an II.

- N° 38, p. 359. La pétition du cⁿ Huvey se trouve dans DIII 74, doss. 69.
- N° 38, p. 361. Sur le cⁿ Bernard, voir W 313, doss. 429 et Fⁿ 4595.
- N° 44, p. 362. Voir sur l'arrêté de Couturier, DIII 278.
- N° 45, p. 363. Sur le rapport de Garos, voir aussi AFII 21, pl. 168, p. 1 et 10.
- N° 57, p. 368. La pétition du distr. de Mont-Ferme est datée du 2 niv. II.
- N° 57, p. 371. A ajouter sur le n° 66 : Lettre d'Ingrand au présid. de la Conv., Poitiers, 21 niv. II (AFII 411, pl. 3308, p. 12).

Séance du 27 nivôse an II.

- N° 16, p. 381. La lettre de Barras est dans Fⁿ 873, et concerne les lettres de prêtrise du cⁿ Barrière (et non Barrieu).
- N° 32, p. 389. La lettre de la comm. de Rosay est dans Fⁿ 3346.
- N° 38, p. 391. La pétition de la comm. de Brice-Libre est dans DIII 278.
- N° 47, p. 396. La pétition de N. Schoemel est dans DIII 174.
- N° 49, p. 397. Voir sur ce décret DIII 313.

Séance du 28 nivôse an II.

- N° 61, p. 428. Lettre et proclamation de Garnier (de Saintes), dans AFII 411, pl. 3306, p. 18.

Séance du 29 nivôse an II.

- N° 52, p. 447. Voir la pétition du cⁿ Malpas dans DIII 17.
- N° 53, p. 447. Voir la pétition pour J. Blondin dans DIII 8. Affaires générales.
- N° 63, p. 452, note 1. Voir DIII 305, doss. Chablis; DIII 306, doss. Fontenay.
- N° 67, p. 456. Le texte original de la pétition de la comm. d'Igé se trouve dans DIII 226.
- N° 75, p. 459. Lettre de Julie Berger, ex-maîtresse de Chabot, au présid. de la Conv., Paris, 29 niv. II (Fⁿ 4637, doss. Chabot).

Séance du 30 nivôse an II.

- N° 56, p. 478, note 4. Ajouter : AA 50. La copie de l'arrêté des repr. est dans AFII 294, pl. 2463, p. 69.

Séance du 4 pluviôse an II.

- N° 27, p. 580, note 1. Le rapport imprimé par ordre de la Conv. (broch. in-8°, 12 p.), se trouve à la B.N., 8° Le^{ss} 692. Voir *Arch. parl.*, t. LXXXIV, n° 36, p. 81-84, séance du 11 pluv. II.

Index.

- P. 769. Au lieu de BERNASSECOUR, lire BERNASCON.
- P. 787, 1^{re} colonne : Passer les mentions : ROBERT (Jean) ... à ROMESTIENT, après RIBOUTTÉ.

IMPRIMERIE LOUIS-JEAN - GAP

Dépôt légal: 45 - 1963